

## **ARRETE N°16/2024 : Horaires d'ouverture du Dôme Saint-Germain-en-Laye**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

**VU** l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1<sup>ère</sup> catégorie ;

**VU** l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 5 octobre 2023 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier et de préciser les horaires d'accès à l'établissement ;

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

 **ARRETONS**

**ARTICLE 1** : Le Dôme sera ouvert, à compter du samedi 1<sup>er</sup> février 2025, comme suit :

- L'établissement ouvrira ses portes au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 21h et les samedis et dimanches de 8h30 à 18h ;
- L'espace Aquatique ouvrira ses portes au public les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 11h à 14h et de 17h à 21h, les mercredis de 14h à 21h, les samedis de 14h à 18h et les dimanches de 8h30 à 18h ;
- Les espaces Forme et Bien-être ouvriront leurs portes au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 21h et les samedis et dimanches de 8h30 à 18h.

**ARTICLE 2** : Durant les vacances de printemps, d'automne et d'hiver, l'établissement sera ouvert comme suit :

- L'établissement ouvrira ses portes au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 21h et les samedis et dimanches, de 8h30 à 18h ;
- L'espace Aquatique ouvrira ses portes au public du lundi au vendredi, de 11h à 21h et les samedis et dimanches, de 8h30 à 18h ;

L'espace Aquatique pourra ouvrir dès 9h durant ces périodes pour l'organisation de stages en direction du public.

- Les espaces Forme et Bien-être ouvriront leurs portes au public du lundi au vendredi, de 8h30 à 21h et les samedis et dimanches, de 8h30 à 18h.

**ARTICLE 3** : Durant les vacances d'été, l'établissement sera ouvert comme suit :

- L'établissement ouvrira ses portes au public du lundi au dimanche, de 9h à 20h ;
- L'espace Aquatique ouvrira ses portes au public du lundi au dimanche, de 11h à 20h ;

L'espace Aquatique pourra ouvrir dès 9h durant ces périodes pour l'organisation de stages en direction du public.

- Les espaces Forme et Bien-être ouvriront leurs portes au public du lundi au vendredi, de 9h à 20h et les samedis et dimanches, de 9h à 18h.

**ARTICLE 4** : Durant les jours fériés, à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre et 25 décembre, l'établissement et ses espaces aquatiques, forme et bien-être ouvriront leurs portes au public de 8h30 à 18h.

**ARTICLE 5** : L'établissement sera fermé au public les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 1<sup>er</sup> novembre et 25 décembre.

**ARTICLE 6** : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 26/11/2024  
Transmis en Préfecture et affiché le 26/11/2024



**Arnaud PERICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal